

Le 20 JAN. 2012



18520

Téléphone 02 48 59 23 42

Télécopie 02 48 59 10 06

Monsieur le président
COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC
SUR LE PROJET DE LGV ET POCL
68 rue du faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Monsieur le président,

La commune de Bengy-sur-Craon située à mi-chemin entre Bourges et Nevers est dotée d'une gare SNCF depuis 1846, année de construction de la ligne Lyon – Bourges – Nantes.

Elle sait tout particulièrement le rôle joué par le rail pour le développement économique.

Elle accueille avec satisfaction le projet LGV Grand Centre.

Le conseil municipal s'est prononcé en faveur du tracé médian pour la création de cette ligne, après avoir étudié les différentes propositions. Ce tracé étant le plus approprié, le moins coûteux et le moins consommateur d'espace.

Vous trouverez ci-joint la délibération du conseil municipal de Bengy-sur-Craon dans sa séance du 12 décembre 2012, concernant ce projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'expression de mes sincères salutations.

Le maire,



Denis DURAND.

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15
Nombre de membres en exercice : 14

Date de la convocation : 02/12/2011
Date d'affichage : 02/12/2011

Nombre de membres votants : 13

Suffrages exprimés : 14

SÉANCE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2011

Délibération n° 17/12-12-2011

L'an deux mil onze, le lundi douze décembre, à 18h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Guy GAUDRY, M. Christian MATHAULT et M. Loïc GRIETTE, adjoints, M. Etienne BARDIN, M. Thierry NOEL, Mme Annie BRISSET, M. Nicolas REULIER, Mme Marilynne PETIT, Mme Marie Christine MOITY, Mme Stéphanie DABURON et Mme Sylvie DEMANET.

ABSENTS: Mme Valérie BRAUN, excusée.

POUVOIRS : Mme Valérie BRAUN à M. Guy GAUDRY.

M. Nicolas REULIER a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE (L.G.V.).

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'un projet de Ligne à Grande Vitesse (L.G.V.) est en cours. Il s'agit du projet POCL reliant Paris, Orléans, Clermont-Ferrand et Lyon par une ligne de près de 500 km passant par les régions Auvergne, Bourgogne et Centre.

Quatre tracés sont envisagés : Ouest-sud, Ouest, Médian et Est.

Après examen et après en avoir délibéré, le conseil se prononce en faveur du tracé Median pour la création de cette ligne.

Adopté par :

13 voix POUR

0 voix CONTRE

1 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,
Le maire,

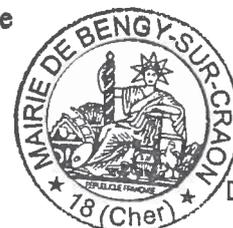
Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

6 - JAN. 2012

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu
de la transmission en préfecture le :
et de la publication le :

Le maire,

Denis DURAND.



Denis DURAND.